

GRILLE TARIFAIRE RNF

Applicable à compter du 1er janvier 2011

validée en Conseil d'Administration du 12/11/2010

	TARIF MEMBRE	TARIF PUBLIC
Journée expert/formateur	421,00 €	550,00 €

Les montants sont nets de taxes, l'association n'étant pas soumise à la TVA

(décision de la direction générale des impôts de Côte d'Or du 22 janvier 2009 au titre des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts)

Ces tarifs incluent les frais annexes : fonction-support et frais généraux